



amU Institut méditerranéen pour
la transition environnementale
Aix Marseille Université

ECOLES DE LA TRANSITION

APPEL A PROPOSITIONS | 2nde EDITION 2025

DEADLINE

1^{er} décembre 2025

Email à item-contact@univ-amu.fr, copie sophie.pekar@univ-amu.fr

Contexte

L'Institut Méditerranéen pour la Transition Environnementale (ITEM) soutient depuis 2020 l'excellence et la professionnalisation des formations en finançant des Ecoles de Terrain.

Ces écoles offrent aux étudiants une expérience pratique et rigoureuse, renforçant leurs capacités à appréhender la complexité des questions environnementales auxquelles notre monde est confronté. Cette expérience est fondée sur les axes stratégiques suivants :

- Développer des compétences pluridisciplinaires, véritable valeur ajoutée dans le monde professionnel,
- Développer une rigueur scientifique et proposer une approche transdisciplinaire de la transition environnementale en renforçant la proximité avec la recherche
- Professionnaliser les formations en s'appuyant sur les acteurs socio-économiques pour favoriser une vision croisée des enjeux.

Dans cette édition de l'appel à propositions « **Ecoles de la transition** », les volets « Ecoles de terrain » et « Ecoles thématiques » sont conservés. La constitution d'équipes pédagogiques et la mobilisation de publics issus de différents champs disciplinaires sont très fortement souhaitées que ce soit au sein des sciences environnementales (SE), au sein des sciences humaines et sociales (SHS) ou mixtes SE/SHS. Les écoles impliquant plusieurs composantes du périmètre ITEM sont fortement encouragées.

Particularité de cette édition :

Compte tenu du calendrier spécifique des Instituts, cet AAP ne donnera lieu qu'à deux éditions d'écoles de terrain au plus, la dernière devant intervenir avant le 31 décembre 2027.

Cet appel est ouvert aux nouvelles écoles ainsi qu'à celles déjà existantes souhaitant une ou deux éditions complémentaires.

Objectifs principaux

Les Écoles de terrain visent à :

- Plonger les étudiants au cœur des problématiques complexes de la transition environnementale, en les confrontant directement aux réalités de terrain.
- Développer leurs compétences en démarche scientifique, capacité d'analyse et esprit critique, à travers des approches interdisciplinaires.
- Favoriser la rencontre et la collaboration entre disciplines, en associant étudiants, enseignants-chercheurs et acteurs des territoires.
- Contribuer à la formation de futurs professionnels capables de penser et d'agir face aux défis environnementaux contemporains.

Actions ciblées et critères de l'appel à proposition "Ecoles de la transition"

Cet appel à propositions s'adresse aux chercheurs et enseignants-chercheurs désireux de développer une action pédagogique à destination d'étudiants de master et/ou de doctorat. Le budget maximum attribué par édition de l'école sera de 15 k€.

Critères d'évaluation

- Connexions avérées entre les disciplines depuis la conception même de la question scientifique par co-construction entre équipes pédagogiques (SE, SHS, SE/SHS), et/ou avec le milieu socio-économique. La participation d'étudiants de composantes différentes sera fortement appréciée.
- Intérêt pédagogique du projet et valeur ajoutée pour l'étudiant.
- Nombre d'étudiants bénéficiaires de l'école de terrain au regard du coût du projet.
- Appel aux compétences complémentaires des participants (mixité des formations concernées, internationalisation, diversité des publics au sens large).
- Implication individuelle et collective des participants (expérimentation, travail en groupe, ...), travail sur des études et réalisme des sujets proposés, montée en compétences des participants (étudiants ou publics au sens large).
- Insertion du dispositif dans l'offre de formation (maquette existante de master, plan de formation de l'école doctorale, validation d'unité d'enseignement, ouverture aux formations continue et permanente qualifiantes).
- **La soumission d'une école déjà financée par ITEM est recevable. Il conviendra de mettre en évidence le caractère distinctif et les apports spécifiques de l'école, que seule l'implication d'ITEM permet de développer (Il faudra montrer ce qui rend cette école unique et différente des autres, ainsi que ce qu'elle apporte de particulier — des éléments qui n'existeraient pas sans la participation d'ITEM).**

Procédure d'évaluation

Un comité ad-hoc constitué de membres du comité exécutif (recherche et formation) d'ITEM sera mis en place pour gérer la procédure d'évaluation. Le conseil d'institut composé des directrices et directeurs d'unités et des responsables de composantes, sélectionnera, sur la base des propositions du comité ad-hoc, les deux projets à financer.

Calendrier

- **Date limite de dépôt des projets** au 1^{er} décembre 2025 (dépôt par email à item-contact@univ-amu.fr)
- **Résultats** : fin janvier 2026 à l'issue de l'instruction par le comité exécutif (recherche et formation) prévu le 14 janvier 2026 et du vote en conseil d'Institut
- **Date de démarrage des écoles lauréates** : au plus tôt 15 septembre 2026 (sous réserve de la bonne préparation en amont)

IMPORTANT:

Tout financement implique le respect strict de la destination des crédits alloués.

Les bénéficiaires s'engagent à communiquer aux instances de l'Institut les produits de leurs recherches : données, publications, séminaires et toute autre valorisation significative. **La référence à ITEM doit être systématique, y compris lors de post sur les réseaux sociaux, à l'initiative des stagiaires ou des porteurs.**

Lien LinkedIn qui doit impérativement être indiqué dans les posts :

<https://www.linkedin.com/company/institut-item/>

Communication

Toute communication ou publication portant sur l'institut doit préciser que l'institut est financé par l'Initiative d'excellence A*Midex et par le Plan d'investissement national « France 2030 ». Tous les supports de communications, y compris les supports de communication orale, les communications par voie d'affiche, les sites internet doivent également afficher les logos d'ITEM, Aix-Marseille Université, France2030 et A*Midex.

Les publications issues de l'Institut ITEM comporteront la mention:

" Ce travail a bénéficié d'une aide du gouvernement français au titre de France 2030, dans le cadre de l'Initiative d'Excellence d'Aix-Marseille Université - A*MIDEX (AMX-19-IET-012). »
ou " This work received support from the French government under the France 2030 investment plan, as part of the Initiative d'Excellence d'Aix-Marseille Université - A*MIDEX (AMX-19-IET-012).»

Les lauréats sur l'AAP "Les écoles de la transition" s'engagent à produire un compte-rendu d'activité illustré dans un format conçu pour une diffusion en ligne. Ce compte-rendu devra présenter les équipes pédagogiques, les promotions de participants, le calendrier des activités, le contexte et les résultats scientifiques ainsi que les modalités de valorisation et la plus-value pour le cursus académique des participants. Chacune des actions de l'AAP "Les écoles de la transition" fera l'objet d'une enquête de satisfaction auprès des participants

Annexe 1 - Liste des masters et écoles doctorales du périmètre ITEM

Les 33 parcours de masters membres d'ITEM : <https://institut-item.univ-amu.fr/fr/formation/parcours-master>

Ecoles doctorales membres d'ITEM

ED67 – Sciences juridiques et politiques
ED251 – Sciences de l'environnement
ED355 – Espaces, Cultures, Sociétés
ED372 – Sciences économiques et de Gestion

Annexe 2 - Liste des outils, plateformes et systèmes d'observation

<https://institut-item.univ-amu.fr/fr/recherche/plateformes>